Cotes d'alésage des tambours de frein

Etape 1	415,5 mm
Etape 2	417,0 mm
Usure maximale	418,0 mm

Après exécution de la réparation, l'état des freins du véhicule doit être contrôlé
Les valeurs calculées doivent correspondre aux exigences légales.



Veuillez faire attention au point suivant :
la réparation des freins ne peut être exécutée que par du personnel autorisé.